**Demande de Partenariat membre bienfaiteur :**

Société :

Raison sociale : …………………….…………………….…………………….

N°SIRET : …………………….…………………….

Adresse du siège social :

…………………….…………………….…………………….…………………….

…………………….…………………….…………………….…………………….

Demande l’enregistrement de ma société comme membre partenaire bienfaiteur et accepte les conditions générales de la convention de partenariat [[1]](#footnote-2):

|  |
| --- |
| **TARIF 2024** |
| **Partenariat annuel** | **350 €** |

Représentant de la société :

Nom : …………………….……………………. Prénom : …………………….

Qualité : …………………….…………………….

Courriel : …………………….…………………….

Téléphone : …………………….Téléphone portable : …………………….

Adresse de correspondance :

…………………….…………………….…………………….…………………….

…………………….…………………….…………………….…………………….

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Année 2024**

**Entre les soussignés**

D’une part : l’association des personnes impliquées dans la radioprotection du centre de la France (nommée réseau PCR Centre) est une association de loi 1901, dont le siège social est situé Maison des associations - 28 rue Gambon - 18020 Bourges représentée par monsieur Serge Maia, en sa qualité de Président, dûment habilité à l’effet des présentes.

Et d’autre part : la société …………………….……………………., dont le siège social est situé au …………………….…………………….…………………….……………………., représentée par …………………….……………………., en sa qualité de …………………….……………………., dument habilitée à l’effet des présentes.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

# OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention est destinée à régir la relation de partenariat conclue entre le réseau PCR Centre et la Société, en vue de l’organisation de Journées de Formation qui ont lieu 1 à 2 fois par an.

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux contractants, étant entendue que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps : l’objectif principal étant que le partenariat qui lit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

# OBLIGATION DU RÉSEAU PCR CENTRE

D’une manière générale, le réseau PCR Centre s’engage à :

* Donner un espace d’exposition dans la mesure du possible lors des journées de formation du réseau.
* Accorder une visibilité du nom et du logo de la société sur l’ensemble des supports lors des journées de formation.
* Annoncer la présence de la société en début des journées de formation
* Afficher le logo de la société partenaire sur le site du réseau PCR Centre avec un accès direct sur leur espace commercial.
* Le représentant de la société sera accueilli lors des journées de formation par la commission partenaire.
* L’ensemble des diaporamas de nos journées de formations sera transmis au partenaire lorsqu’il participe à la journée de formation.
* Les frais d’inscription pour une personne seront pris en charge par le réseau PCR Centre lors des journées de formation. Si le partenaire souhaite venir à plusieurs intervenants, il devra s’acquitter du montant de l’inscription pour les autres participants.
* Il aura la possibilité d’échanger avec les participants lors des pauses et de mettre à disposition des documentations commerciales.

Si le partenaire souhaite faire une présentation orale ou par un diaporama, elle ne devra pas excéder 10 min et devra être remise au moins 10 jours avant la journée de formation et validée par la commission partenaire ou défaut par les membres du bureau. Le choix se fera par ordre de passage par la commission partenaire.

# OBLIGATIONS DE LA SOCIETE PARTENAIRE

D’une manière générale, la Société s’engage à :

* Participer dans la mesure du possible aux Journées de Formation suivant les modalités ci-dessus.
* S’inscrire aux Journées de Formation suivant les modalités sur le bulletin d’inscription se trouvant sur le site internet ou à défaut un mail à la commission partenaires.
* Fournir le Logo de la société ainsi que l’adresse internet de celle-ci à jour.
* Les frais d’hébergement et de transport restent à la charge de la société.
* S’engage par ailleurs à verser à l’association la participation financière annuelle correspondant à l’année en cours, 1 mois après la réception de la facture, et avant toute participation à un séminaire.

# DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent partenariat conclut entre le réseau PCR Centre et la société débute à compter de la signature du présent contrat (date butoir 31 mars de l’année en cours) et s’achève de plein droit et sans formalité le 31 décembre de l’année en cours.

# RÉSILIATION

Chacune des parties peut résilier la convention de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l’autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles.

# CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s’engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l’accord exprès et écrit de l’autre partie.

# LITIGES

Les deux parties s’engagent à régler à l’amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention.

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l’interprétation ou l’exécution de la Convention sera, à défaut d’accord amiable, porté devant les tribunaux compétents*.*

Fait à : …………………….……………………., le …………………….

|  |  |
| --- | --- |
| Président de l’associationPour le réseau PCR CentreM. Serge MAIA | Représentant légal de la SociétéM. ou Mme |

1. Voir la convention en annexe [↑](#footnote-ref-2)